

(N° 86.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 JANVIER 1896.

Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics
pour l'exercice 1896 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 27 janvier 1896.

A Monsieur le Président de la Chambre des représentants.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir donner connaissance à la Législature, avec les explications ci-après qu'ils comportent, de deux amendements que je propose au projet de Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1896 (voir *Document parlementaire* n° 16, de la session 1895-1896).

Il s'agit de deux crédits destinés à solder des travaux restant à exécuter dans les locaux du Sénat et au Palais des Princes-Évêques à Liège; les premiers crédits relatifs à ces travaux ont été inscrits à l'extraordinaire, mais il est rationnel — par application du nouveau régime de comptabilité budgétaire — de recourir aujourd'hui au Budget ordinaire (section des Dépenses exceptionnelles). Les crédits en question, qui formeront respectivement les articles 95 et 96 du projet de Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics, se justifient ainsi qu'il suit :

(1) Budget, n° 293 (session de 1894-1895).

Amendements, n° 16.

Rapport, n° 59.

ART. 95. — « *Transformation des locaux du Sénat, fr. 3,408 25. »*

La fourniture de la lustrerie pour l'installation de l'éclairage électrique dans les locaux du Sénat a donné lieu à une dépense totale de fr. 16,099 75. Comme le crédit de fr. 262,691 50, alloué par le Budget extraordinaire de 1895, à l'effet de pourvoir aux travaux de transformation des locaux du Sénat, ne comprend qu'une somme de fr. 12,691 50 pour l'objet en question, il est indispensable d'obtenir un crédit complémentaire de fr. 3,408 25.

ART. 96. — « *Palais des Princes-Évêques de Liège. — Travaux de restauration et d'appropriation, fr. 5,000. »*

Un crédit extraordinaire de 42,000 francs a été alloué, en 1894, en vue de couvrir le coût des travaux de construction des écuries et remises pour le service de l'hôtel du gouvernement provincial à Liège.

Au cours de l'exécution des travaux, il a été reconnu nécessaire d'effectuer quelques ouvrages complémentaires, notamment à l'effet de donner une plus grande profondeur aux fondations des nouveaux bâtiments.

La somme demandée est destinée à pourvoir à cette dépense supplémentaire.

Comme conséquence de ces amendements, Monsieur le Président, le total du projet de Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1896, tel qu'il résulte du document parlementaire n° 16 précité, est porté de 21,140,464 francs à fr. 21,148,872 25, comprenant fr. 1,258,408 25 de dépenses exceptionnelles.

L'article 1^{er} du projet de loi de Budget et le tableau y annexé devront, cela va de soi, être modifiés en conséquence.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.
